

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le :

Lundi 19 janvier 2026 à 19h30

A Servant, le 13 janvier 2026

Le Maire,
Sylvain DURIN

ORDRE DU JOUR



- Demande de subvention DETR 2026
- Boulangerie : Attribution des lots
- Centre de Gestion 63 : Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire 2027 – 2030

PROCURATION

Je soussigné(e).....donne pouvoir à pour
me représenter et voter en mon nom lors du conseil municipal du 19 janvier 2026 « Bon
pour pouvoir »

Signature

EXTRAIT DU REGISTRE DES CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

ID : 063-216304196-20260119-DELCM2026_JA1B-DE

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, AGUES Nicolas.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIÈRE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 1

OBJET : DEPOT DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026

Afin de lancer les travaux de réhabilitation de la boulangerie, le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2026, le plan de financement suivant est proposé :

DEPENSES HT		RECETTES		
Etude APD - PRO - DCE - ACT	63 180 €	Conseil régional	95 700 €	11.00%
Travaux	713 707 €	Etat DSIL 2025	150 000 €	17.24%
		CCPSE Fonds Territoire	16 225 €	1.86%
		Etat Reconquête commerce en milieu rural	50 000 €	5.75%
		DETR 2026	200 000 €	22.98%
SPS Alpes contrôle	3 430 €	FEADER AAP Leader	147 500 €	16.95%
Diag plomb radon amiante	2 025 €	CD 63 (15 000 euros/logement)	30 000 €	3.45%
Rapport de sol	3 140 €	Autofinancement	180 762 €	20.77%
Mission bureau de contrôle	6 900 €			
Aléas (5 % des travaux)	35 685 €			
MOE 13.5 %	42 120 €			
TOTAL	870 187 €	TOTAL	870 187 €	100.00%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE le maire à déposer cette demande de subvention,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

ID : 063+216304196+20260119-DELCM2026_UA2-DE

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, AGUES Nicolas.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 2

**OBJET : ATTRIBUTION DES LOTS TRAVAUX REHABILITATION
BOULANGERIE**

Suite à l'appel d'offres, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 janvier et propose de retenir les entreprises suivantes :

Lots	NOM ou RAISON SOCIALE	Adresses	Montant de l'offre HT
Lot 1	SAS DUBOSCLARD	9 rue Carreaux Pradet BP 20 63460 JOZERAND	199 678.07 €
Lot 2	SUCHEYRE	Parc d'activités de Champloup 63560 VOLVIC	104 936.17 €
Lot 3	SAS SMC FAURE	14 rue de Niederwerth 63380 PONTAUMUR	24 400.00 €
Lot 4	EURL LOPITAUX	1 ZA Les Fayes 63330 PIONSAT	44 000.00 €
Lot 5	SAS BP METALLERIE	Rue Augustin Fresnel 63360 GERZAT	18 137.90 €
Lot 6	EURL LOPITAUX	1 ZA Les Fayes 63330 PIONSAT	118 000.00 €
Lot 7	SAS RODRIGUEZ	11 rue de la République 63200 SAINT BONNET PRES RIOM	68 000.00 €
Lot 8	SAS RODRIGUEZ	11 rue de la République 63200 SAINT BONNET PRES RIOM	30 400.00 €
Lot 9	RDB Energies	46 route de Montluçon 03390 MONTMAROULT	42 356.30 €
Lot 10	DUMONT Electricité	111 route de Charneil 03300 CUSSET	63 798.53 €
			713 706.97 €

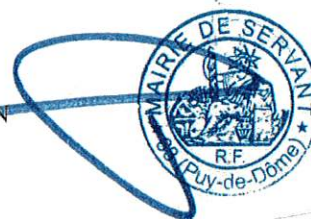
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** ces offres,
 - **AUTORISE** le lancement de l'opération,
 - **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,
- VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT**

ID : 063-216304196-20260119-DELCM2026_JA3-DE

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, AGUES Nicolas.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 3

OBJET : ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPEMENT FORESTIER

Suite à la dissolution du Groupement Forestier et dans le but de liquider le compte bancaire, après partage du solde entre les ayants droits, la commune se voit verser la somme de 2 099.52 euros.

Le Maire demande l'autorisation d'encaisser ce chèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'encaissement de ce chèque,
 - **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,
- VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, AGUES Nicolas.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 4

OBJET : AVENANT 1 LOT 2 COULEE VERTE

Dans le cadre des travaux de la Coulée verte, l'entreprise SMC Faure propose des travaux complémentaires et supplémentaires de maçonnerie.

Un chiffrage est proposé au prix de 15 391.76 euros HT.

Le Maire propose de valider ces travaux et de contractualiser via un avenant au marché.

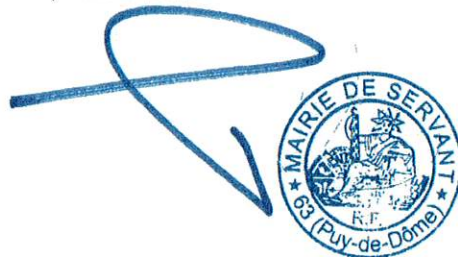
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les travaux complémentaires de l'entreprise SMC Faure,
 - **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,
- VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, AGUES Nicolas.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 5

OBJET : HABILITATION A ESTER EN JUSTICE

Au vu de la procédure initiée par la société REMILA, il convient que Monsieur le Maire soit habilité à ester en justice par le Conseil municipal.

Ainsi il est proposé d'autoriser le Maire pendant la durée de son mandat, à :

- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **HABILITE** le Maire à ester en justice,
 - **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,
- VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, AGUES Nicolas.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIÈRE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 6

OBJET : COMPOSTEUR PARTAGE

Le SICTOM des Combrailles propose des solutions aux particuliers avec la mise à disposition de composteurs individuels de jardin sans facturation.

Toutefois pour les usagers n'ayant pas de jardin, une solution de compostage de proximité peut être envisagée. La mise en place d'un site de compostage partagé nécessite la réalisation d'un diagnostic de faisabilité avec la nomination d'un référent pour assurer une bonne gestion. Le référent est Gilles CHAMPOMIER.

Le Maire propose de signer « *la convention de Gestion des Sites de compostage partagé* » pour la mise en place du site de compostage partagé, afin que chacun puisse procéder au tri des biodéchets.

Ce composteur sera mis en place au camping municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la convention de gestion des sites de compostage partagé,
 - **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,
- VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, AGUES Nicolas.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIÈRE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 7

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC - CHEMIN DES CHABLETS

Dans le cadre des travaux de la Coulée verte, il y a lieu de modifier légèrement l'emprise du chantier. Il est intéressant d'ajouter les 65 mètres linéaires du chemin des Chablets. Une étude d'enfouissement a été demandée auprès des gestionnaires des réseaux en septembre dernier.

Concernant l'éclairage public, l'estimation des dépenses s'élève à 16 000 euros HT avec un reste à charge de la commune estimé à 9 600.96 euros HT. Le Territoire d'Energie 63 assume la part restante.

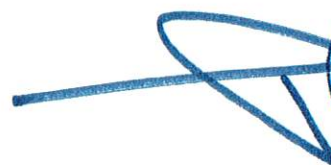
Pour cela une convention de financement de travaux est proposée. Le Maire sollicite l'aval des membres du Conseil afin de signer cette convention et de valider l'enfouissement de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la proposition faite par le Territoire d'Energie 63,
 - **AUTORISE** le Maire à signer la convention,
 - **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,
- VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, AGUES Nicolas.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIÈRE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 8

OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMS CHEMIN DES CHABLETS

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 1 921,20 € H.T., soit 2 305,44 € T.T.C.
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 4 100,00 € H.T., soit 4 920,00 € T.T.C. à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

- Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût hors taxe des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

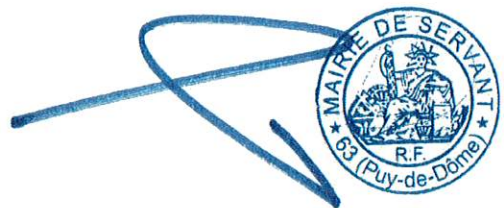
Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.
- De prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 1 921,20 € H.T., soit 2 305,44 € T.T.C.
- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 4 100,00 € H.T. soit 4 920,00 T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser un acompte de 60 % à l'établissement de l'ordre de service valant bon de commande des travaux à l'entreprise et le complément, après réajustement en fonction du relevé métré définitif à la fin des travaux, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT****SEANCE DU 19 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures 30 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, CHARBONNIER Nadine, GIRARD Alain, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, AGUES Nicolas.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 9

OBJET : TARIFICATION CARTES DE PECHE 2026

La commission pêche s'est réunie et propose de modifier les tarifs de certaines cartes de pêche à partir du 1^{er} mars 2026.

	Prix 2025	Prix proposés 2026
Carte annuelle de jour	85 €	90 €
Supplément nuit à la carte annuelle	65 €	65 €
Carte hebdomadaire	30 €	30 €
Carte journalière	9 €	10 €
Carte pour une nuit (uniquement pour les détenteurs de la carte annuelle ou hebdomadaire)	7 €	8 €
Carte accompagnant	4 €	4 €
Carte jeune Servantais > 16 ans (gratuit aux moins de 16 ans)	50 €	50 €

Le Maire propose d'acter ces nouveaux tarifs.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



2026/06

